



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°118  
9 décembre 2024



- Décision du 9 décembre 2024 portant modification à la programmation des chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024  
\* le chômage de l'écluse 2.2 de Champagne-sur-Seine (172 m x 12 m) sur la Seine à l'amont de Paris, se déroulera du 9 décembre 2024 au 13 décembre 2024 inclus (chômage ajouté)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision portant modification à la programmation des chômages  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du 21 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Mairey-Potier, directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu la décision du Directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Vu le rapport de justification sur le chômage de l'écluse 2.2 de Champagne-sur-Seine du 3 décembre 2024 présenté par la Direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval,

**LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au tableau annexé à la décision susvisée, les dates de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

**Chômage ajouté :**

Le chômage de l'écluse 2.2 de Champagne-sur-Seine (172 m x 12 m) sur la Seine à l'amont de Paris, se déroulera du 9 décembre 2024 au 13 décembre 2024 inclus.

**Article 2**

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 décembre 2024

**Par délégation de la Directrice générale  
Le responsable de la division, patrimoine,  
exploitation et maintenance  
Signé  
David TURPIN**